

RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES PETITIONS

chargée d'examiner l'objet suivant :

Pétition pour l'obtention d'un chien d'assistance judiciaire accompagnant la Police cantonale et la Gendarmerie vaudoise

1. PREAMBULE

Pour traiter de cet objet, la Commission thématique des pétitions a siégé le jeudi 3 novembre 2022, à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne. Sous la présidence de Monsieur le Député Thierry Schneiter, qui remplaçait à la présente séance Madame la Députée Elodie Lopez, dite Commission était composée de Mesdames les Députées Claire Attinger Doepper, Nathalie Jaccard, Sylvie Pittet Blanchette et Valérie Zonca ; ainsi que de Messieurs les Députés Guy Gaudard, Philippe Liniger, Pierre-François Mottier, Pierre-André Pernoud et Jean-Louis Radice. Madame la Députée Elodie Lopez était excusée.

Monsieur Florian Ducommun, Secrétaire suppléant de la Commission, a tenu les notes de séances.

2. PERSONNES ENTENDUES

La délégation des pétitionnaires était composée de :

Monsieur Robert Furst, typographe à la retraite ; Madame Sylvianne Métrailler, co-Présidente de l'association « Pattes tendues » ; Madame Nathalie Martin, bénévole patentée active accompagnée de son chien *Nismo* à la Fondation Donatella Mauri à Lausanne

La délégation des représentants de l'État était composée de :

Monsieur Patrick Suhner, Remplaçant de la Commandante de la Police cantonale vaudoise (PolCant)

2. DESCRIPTION DE LA PÉTITION

La pétition demande que la Police cantonale et la Gendarmerie vaudoise disposent d'un chien d'assistance judiciaire dont la mission consistera à réconforter les victimes d'actes criminels (principalement des enfants victimes d'abus sexuels et les personnes fragiles).

3. AUDITION DES PÉTITIONNAIRES

Monsieur Furst remercie la Commission de recevoir les pétitionnaires et précise que ces derniers n'ont aucuns intérêts financiers dans cette proposition.

Il développe ensuite l'intention des pétitionnaires de voir les forces de police disposer d'un chien qui pourrait calmer les victimes de crimes de tous ordres, en particulier les enfants victimes d'abus sexuels. Ces personnes traumatisées pourraient retrouver un rythme cardiaque plus normal au contact d'un chien à caresser et seraient plus enclines à se confier et aider les enquêteurs.

L'idée vient d'un exemple venu du Québec où ces pratiques se font avec un certain succès. Il est bien entendu que ces opérations se font avec un certain nombre de précautions. Il convient évidemment de vérifier que la victime de méfaits ne soit pas allergique aux chiens, même si statistiquement très peu de personnes sont allergiques aux chiens selon Monsieur Fürst.

Il a été constaté que des enfants se confient parfois mieux à un chien qu'à des enquêteurs. Des expériences positives ont été réalisées également avec des femmes ayant subi un viol.

En France, des expériences ont été consignées dans un livre intitulé « Le chien thérapeutique », laissé par le représentant des pétitionnaires à l'attention des membres de la Commission.

Il ressort des questions posées qu'une formation intensive des chiens n'est pas nécessaire. Il suffit de procéder à des tests d'attitude. Il existe déjà dans notre canton des chiens utilisés pour des visites en EMS qui donnent satisfaction.

En réponse à une question, le représentant des pétitionnaires répond qu'aucun contact n'a été pris avec les corps de police.

4. AUDITION DU REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT

Monsieur Suhner, représentant de l'administration, rappelle d'emblée qu'une motion transformée en postulat déposée par Monsieur le Député Fabien Deillon sur le même sujet est pendant au Conseil d'Etat. Le rapport est quasiment à bout touchant. Certains éléments peuvent encore être affinés à la lumière de la séance de ce jour.

Monsieur Suhner souligne que les objectifs des pétitionnaires sont louables et que personne ne les conteste.

Dans le cadre de l'élaboration du rapport du Conseil d'Etat, des expériences faites à l'étranger sont suivies, mais elles ne se sont pas toujours révélées bonnes. Certaines ont été abandonnées.

Il est évoqué le fait qu'il conviendrait d'éviter une structure trop lourde. La solution de sous-traitance à une association se pose également, eu égard aux secrets d'enquête en particulier.

Aussi, il est précisé que nos corps de police ne sont pas démunis devant les problèmes évoqués. Les corps de police cantonale ainsi que celle de Lausanne disposent de personnes bien formées qui donnent satisfaction.

En réponse à plusieurs questions, Monsieur Suhner insiste sur la voilure que l'on pense donner à cette structure en fonction de l'urgence évaluée en particulier.

5. DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION

Les délibérations assez courtes montrent que l'idée des pétitionnaires est prise au sérieux et interpellée.

S'abstiendront celles et ceux qui pensent que la solution viendra du rapport du Conseil d'Etat au postulat Fabien Deillon

6. VOTE DE RECOMMANDATION

La Commission recommande au Grand Conseil de renvoyer la présente pétition au Conseil d'Etat par 7 voix pour, aucune voix contre, et 3 abstentions.

Prévonloup, le 26.03.2023

Le rapporteur :
(Signé) Philippe Liniger